

28 mai – 5 juin 2011

REGLEMENT

(Conditionnant les candidatures des artistes sculpteurs)

1. Le Symposium International de Sculpture est organisé par la Ville de LA BRESSE, du :
 - **Lundi 23 mai à 8 H au Dimanche 5 juin 2011 à 18 H pour les sculpteurs sur PIERRE.**
 - **Samedi 28 mai à 8 H au Dimanche 5 juin 2011 à 18 H pour les sculpteurs sur BOIS et sur METAL**
2. **THEME : Alchimie**
3. Le Comité d'Organisation du 21° Festival « Camille CLAUDEL » propose de le placer sous la forme du mode de **travail essentiellement manuel**. Pour assurer un caractère convivial à cette manifestation, les tronçonneuses et autres outils à moteur seront utilisés uniquement le matin de 7 h 30 à 9 h pour les sculptures sur bois.
4. Il met à disposition de chaque artiste professionnel :
 - un billot de tilleul ou autre essence coupé pendant l'hiver (Hauteur : 170 cm x Diamètre : 50 à 80 cm)
 - ou 6 pièces de tilleul de 200 cm longueur x 20 cm largeur x 6 cm épaisseur pour la réalisation de sculpture en bas relief
 - ou un bloc de pierre (diverses origines) : 1 m³ maximum
 - ou d'une masse de métal (plomb – cuivre – étain - bronze...)

La sculpture sera réalisée dans le volume du matériau disponible. Aucun morceau autre que ceux provenant du billot ou du bloc d'origine ne peut être rattaché à l'œuvre. L'association de la couleur, du métal, du nylon ... est autorisée de manière à valoriser la réalisation. La sculpture terminée devra être réalisée conformément à la maquette, les dimensions extérieures devront être comprises entre 1,20 m et 1,70 m. Il est impératif de travailler la sculpture en bois à l'intérieur, afin de la stabiliser au mieux.

Le Comité d'Organisation du Festival offre la possibilité de réaliser **une œuvre sculpturale commune**. Les sculpteurs qui sont intéressés par cette initiative peuvent présenter un projet commun comprenant la participation de **3 sculpteurs maximum de nationalités différentes**.

Le Comité d'Organisation sélectionnera 15 projets bois en ronde bosse (3D) ou en bas-relief, en proportion équivalente dans la mesure du possible, 3 projets en pierre, 1 projet en métal et 1 projet commun.
5. La sélection de l'artiste se fera uniquement à partir de la réception de :
 - Une attestation d'appartenance au régime sécurité sociale des artistes auteurs (Maison des artistes...ou équivalent pour les étrangers).
 - une maquette en volume (2 D ou 3 D de **20 cm de hauteur maximum**) d'une œuvre originale.
 - un croquis du projet de sculpture.
 - une fiche technique indiquant les dimensions de l'œuvre terminée.
 - une fiche d'inscription avec une photo récente (Photo passeport).
 - une courte biographie (Curriculum Vitae).

Les documents et la maquette devront être transmis en Mairie pour le **13 décembre 2010 au plus tard**.
6. Le sculpteur sélectionné transmettra le texte explicatif de son œuvre avec sa confirmation de participation. Il devra apporter avec lui tous les outils nécessaires à la réalisation de sa sculpture : outil à fendre – à percer – à scier – à couper et tronçonner.

Les bases des sculptures peuvent être réalisées dans la masse du billot tiré au sort. Les sculptures en bois pourront être également fixées sur une plaque en granit disponible sur place. Les sculpteurs devront cependant apporter les outils nécessaires au travail de la base en granit (outils à perforeur, à scier, à boucharder etc...) Une meule sera mise à disposition pour permettre l'affûtage des outils.
7. Le sculpteur travaillera à l'extérieur sous abri éclairé. Les emplacements de travail et les matériaux seront tirés au sort le **vendredi 27 mai 2011 à 18 Heures** pour les sculpteurs sur bois.

Une réunion technique concernant l'organisation de la semaine se déroulera le **samedi 28 mai à 8 heures**.
8. l'Artiste travaille à son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. L'horaire de travail est prévu de 7 H 30 à 18 H.

9. **Assurance** : Le sculpteur sélectionné devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.
10. Le sculpteur sélectionné **s'engage** à être présent **impérativement** à la soirée d'accueil **le vendredi 27 mai à 18 heures et durant toute la durée du Festival.**
11. Le sculpteur sélectionné sera sollicité pour partager son savoir-faire avec les élèves des écoles et pour participer à des échanges culturels (Bouillons de culture) en public diffusés par la Radio locale : apporter de la documentation, CD de photos de votre travail et CD de musique de votre pays.
12. Le samedi 4 juin, à partir de 16 heures les œuvres réalisées seront exposées sur le lieu de travail de chaque sculpteur. Pour en permettre le bon déroulement, celui-ci devra nettoyer son emplacement. Présentation officielle des œuvres à 19 Heures.
13. L'œuvre réalisée deviendra la propriété de l'artiste. Il pourra la vendre mais elle devra rester sur le site jusqu'à la clôture du Festival. Le Comité d'organisation retiendra 20 % du montant du prix de vente. Si elle n'est pas vendue, elle devra rester à La Bresse jusqu'à la fin du Festival 2012 et sera exposée dans différents lieux publics. Toutefois, si le sculpteur souhaite emporter sa sculpture à la fin de ce symposium **ou avant le délai ci-dessus**, il devra régler au Comité 20% du prix de la sculpture. La valeur de l'œuvre devra être communiquée avant la fin du symposium.
Si l'artiste n'a pas repris sa sculpture dans un délai de 3 ans, celle-ci deviendra la propriété de la ville de LA BRESSE.
14. Une exposition vente des œuvres réalisées pendant les festivals précédents, aura lieu durant la semaine du Festival. Les sculpteurs concernés et intéressés par cette exposition vente peuvent demander le règlement en Mairie et arriver un jour plus tôt pour valoriser leurs sculptures.
15. Le droit d'enregistrer, de filmer ou de photographier à des fins commerciales pendant le symposium demeure réservé au seul organisateur.
16. Le Comité organisera à l'issue du symposium :
 - Le Prix des artistes, désigné par le Jury du Festival, concernera tous les sculpteurs. Le lauréat de la meilleure réalisation artistique percevra la somme de **1 000 € et restera propriétaire de sa sculpture**
 - Le Prix du public concernera uniquement les sculptures sur bois. Le lauréat percevra la somme de **1 250 € en échange de son œuvre aboutie.**
 - Le Prix des enfants sera doté d'un trophée.
17. Tous les sculpteurs recevront un diplôme de participation au Symposium International de Sculpture.
18. Le sculpteur sélectionné sera remboursé de ses frais de transport, trajet le plus direct et le plus économique, depuis son point d'attache jusqu'à La Bresse (toute autre initiative ne sera pas remboursée par le Comité), sur présentation de justificatifs (billet avion, train, bus, tickets d'essence ...) à hauteur de 40 % pour les sculpteurs européens et de 60% pour les sculpteurs en provenance des autres continents, dans la limite de 800 € - Le remboursement se fera par virement bancaire (Fournir un Relevé d'Identité bancaire international avec Code IBAN). L'hébergement et la restauration des sculpteurs sélectionnés sont gratuits et assurés par le Comité d'Organisation. Les frais personnels tels que boissons supplémentaires, téléphone, etc..., sont à la charge du participant.
19. L'hébergement de l'artiste est réservé dans les familles d'accueil du :
 - Dimanche 22 mai à 18 H au lundi 6 juin 2011 à 9 H pour les sculpteurs sur PIERRE.
 - Vendredi 27 mai à 18 H au lundi 6 juin 2011 à 9 H pour les sculpteurs sur BOIS et sur METAL.
et les repas seront pris dans différents restaurants.
20. Le Comité d'organisation du Festival organise un transport gratuit : **GARE FERROVIAIRE DE KRUTH – LA BRESSE (22 kms) le vendredi 27 mai à 15 H et le lundi 6 juin à 8 H.** Les sculpteurs arrivant par avion à l'Aéroport de BASEL- MULHOUSE EURO AIRPORT (sortie Française) pourront prendre une navette jusqu'à la gare ferroviaire de ST LOUIS GARE et le train pour la gare ferroviaire de KRUTH via MULHOUSE VILLE.

Nom Prénom Lu et approuvé Signature